

Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes de l'UTL-TB à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en toute indépendance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2014. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons contrôlé les charges et les produits dans leur totalité et nous n'avons aucune observation à faire sur le compte rendu des travaux que vous a lu notre Trésorière Mme DENJEAN.

Nous attirons cependant votre attention sur les points suivants :

Avec une progression du nombre des adhérents de 59 personnes (1024 à 1083) et du montant de la cotisation de 155 à 165 €, soit +6,45% , notre résultat d'exploitation sur l'exercice 2013/2014 est enfin équilibré après 3 années de déficits. L'augmentation des cotisations, totalement justifiée pour la pérennité de l'Association, a permis de passer, d'un déficit de -4 842,77 € à un excédent de 2 667,37 €.

On constate que sur la période, l'UTL-TB a proposé des activités supplémentaires, qui ont entraîné une augmentation des heures d'intervention (salaires des intervenants) de +12% et une augmentation du nombre de salles et amphis loués de 24,4% .

Nous préconisons donc de continuer à augmenter la cotisation de façon modérée, mais régulière.

Depuis 2004, toute association est tenue d'estimer l'apport des contributions volontaires, c'est-à-dire du bénévolat (hors membres du CA et de la CCC). L'objectif est d'évaluer la part représentée par ces contributions volontaires et, le cas échéant, estimer notre degré de dépendance à leurs égards, l'arrêt brutal de certaines de ces contributions pouvant mettre en péril la poursuite de certaines activités.

Pour 2014, les indemnités kilométriques abandonnées par les bénévoles s'élèvent à 9.089,04€. Le coût estimé des 8 intervenants bénévoles est de l'ordre de 20.130 € (366h * 55 Charges comprises). Au total, on peut estimer que cet abandon de charges est de l'ordre de 29.219 € pour l'année 2013/2014 ce qui représente environ 15 % des charges d'exploitation (13% en 2013).

Ce caractère de gratuité est fondamental. Nous pouvons donc remercier tous les intervenants bénévoles, qui nous permettent de bénéficier d'un tarif de cotisation très raisonnable avec un large choix d'activités.

La trésorerie théorique (liquidités+Placements-dettes-PCA) égale à 48.963 € s'est bien améliorée par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds propres = 55.319 € nous permettent d'avoir une vision sereine pour les prochaines années.

Pour conclure, la Commission de Contrôle des Comptes considère que les comptes présentés par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 août 2014 ont été réalisés suivant les principes comptables de Régularité, de Sincérité et d'Image Fidèle et vous recommande de les approuver.

Nous remercions Jacqueline DENJEAN pour la qualité du travail fait pendant ces nombreuses années et de sa totale disponibilité lors des contrôles.

Nous remercions également le Conseil d'Administration qui a fait le nécessaire pour que l'UTL-TB soit reconnue d'utilité publique ce qui permet aux adhérents imposables de déduire la cotisation de leur revenu fiscal.

Fait à Tarbes le 21 janvier 2015

Les membres de la Commission de Contrôle des Comptes

Pierre ALONSO

Pierre CELHAY

Monique DAVID